

## Arrêté

N° 2026-21

**Objet :** Liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois de **RÉDACTEUR TERRITORIAL** au titre de la promotion interne – Année 2026 –

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

*Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement les articles L.523-1, L.523-5 à L.523-6,*

*Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,*

*Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,*

*Vu le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,*

*Vu l'arrêté n°2025-175 du 3 juillet 2025 portant liste d'aptitude pour l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de l'année 2025 sur lequel figurent encore 14 agents inscrits jusqu'au 4 juillet 2027,*

*Considérant que 542 fonctionnaires et contractuels en CDI du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ont été recensés dans les effectifs de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements affiliés, permettant d'inscrire 21 fonctionnaires sur la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux par voie de promotion interne au titre de l'année 2026 en application de l'article 2 du décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 précité,*

### Arrête :

**Article 1 :** À compter du 4 février 2026, la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2026 est dressée ainsi qu'il suit :

**BARLET Sylvie**  
**BERTHET Nadine**  
**BONPAIN Nathalie**  
**BRENIER Chrystèle**  
**CASCHERA Céline**  
**CHEVALLIER Audrey**  
**DEMAISON Audrey**  
**DUBREUIL Corinne**

FLEURY Mélodie  
GABRIELE Andréa  
GALERON Magdalena  
GARDON Corinne  
JACON Sylvie  
JANOWSKI Deborah  
KHANTAR Linda  
MARTIN Chantal  
MIDROIT Fabienne  
MONTMARTIN Fabrice  
MOUNIER Christophe  
MOUSSET Aline  
NOVAT Séverine  
POUGET Florence  
THIMONIER Sandrine  
THOMMES Valérie

**Article 2 :** À compter du 4 février 2026, la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>e</sup> classe au titre de la promotion interne pour l'année 2026 est dressée ainsi qu'il suit :

BOUCHUT Claire  
GALLEZOT Estelle  
GUILLARD Marina  
LAMBERT Cédric  
NICOD Sophie  
VIALLOON Ghislaine  
VIRICEL Stéphanie

**Article 3 :** À compter du 4 février 2026, la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial, par voie dérogatoire réservée aux secrétaires généraux de mairie, au titre de la promotion interne pour l'année 2026 est dressée ainsi qu'il suit :

APPERCEL-CONVERT Stéphanie  
BASSET Véronique  
BAUER Laëtitia  
CIMMA Élodie  
DARGERÉ Christèle  
GARDE Frédérique  
LACONDEMINÉ Cécile  
LAMOTTE Nadia  
MAYERE Fabienne  
PERTUSIER Christine  
ROUSSEL Émilie  
SOTTON Rachel

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon  
Le 04/02/2026  
Le Président,



Philippe LOCATELLI

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été régulièrement publié et transmis au représentant de l'État.*